

## DIRECTION DE L'ANALYSE, DES ÉTUDES ET DE LA COMMUNICATION

DAEC/05-335-46 du 5/12/05

### CAMPAGNE IVA 2006

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées publics  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement privé sous contrat

Affaire suivie par : Département 3 Jacqueline Tomas - Tél. 04 42 91 73 56 - Fax 04 42 91 70 11  
ce.daec@ac-aix-marseille.fr

Les modalités de l'enquête IVA qui ont été profondément remaniées depuis trois ans ont permis de parvenir à un taux de réponse de 50% à l'issue de la relance postale assurée par mes services (soit une hausse de 20 points). Cette année, l'enquête ne portera que sur **les secondes années de cycle professionnel (BEP, CAP et BAC PRO) et technologiques (BAC Techno et BTS)** permettant ainsi de ramener à 11000 le nombre des interrogés au lieu de 15000 en novembre 2005. Comme l'an dernier, afin de mieux cibler la population à enquêter, les élèves pour lesquels vous avez renseigné un code motif de sortie allant de 11 à 29 inclus (poursuites d'études) ont été retirés du champ.

Le calendrier de la campagne IVA 2005 sera le suivant :

- **Avant le 13 décembre : validation de la liste des sortants.** A cet égard, vous devez retirer les élèves dont vous savez qu'ils poursuivent des études. Il convient de noter que les élèves déclarés par vos soins en poursuite d'études dans un établissement public de l'académie (code motif égal à 10) n'ont pas été défalqués de la population à enquêter (en effet, ils étaient trop nombreux à ne pas être recensés dans la base élèves académique ce qui était en contradiction avec le motif de sortie renseigné). Par ailleurs, **vous voudrez bien corriger les adresses des élèves pour lesquels cette information est erronée dans la liste; en cas d'indisponibilité d'une adresse exacte, les élèves doivent impérativement être retirés du fichier** sous peine de générer des envois infructueux.
- **A partir du 4 janvier 2006 :** transmission par mes services des documents et des étiquettes nécessaires à la gestion de l'enquête (3 étiquettes par sortant : une à coller sur le questionnaire, une à coller sur l'enveloppe d'envoi dudit questionnaire, une à coller sur l'enveloppe retour).
- **Au plus tard le 23 janvier :** envoi par vos soins de l'ensemble des questionnaires accompagnés d'une lettre présentant l'intérêt de cette enquête, **ainsi que d'une enveloppe timbrée, destinée au retour du questionnaire**, sur laquelle sera collée au préalable l'étiquette comportant l'adresse de votre établissement.

- **Du 2 février au 17 mars inclus** : saisie en continu des questionnaires ; **la date du 17 mars est impérative** car tous les élèves pour lesquels le questionnaire n'aurait pas encore été saisi seront inutilement relancés.
- **Du 20 mars au 30 mars** : prise en charge par mes services de la relance postale des non répondants au premier envoi - les questionnaires étant ensuite retournés à votre établissement pour saisie.
- **Du 31 mars au 31 mai** : saisie en continu dans votre établissement des questionnaires collectés par la relance. En fin de campagne tous les questionnaires qui auront fait l'objet d'une saisie devront être renvoyés au Rectorat (à l'attention de Mme Jacqueline TOMAS / D.A.E.C.).
- **Du 1er juin au 15 juin : période réservée** à mes services pour les vérifications et les corrections, la pondération des résultats, l'élaboration des tableaux des résultats et la transmission du fichier final au ministère.

Cette enquête est primordiale pour adapter au mieux l'enseignement professionnel et technique face aux enjeux liés à l'emploi des jeunes ou au développement économique régional. Compte tenu de la forte réduction du nombre d'élèves à enquêter, l'objectif assigné est de parvenir à un taux de réponse nettement supérieur à 50%. **Je serai donc très vigilant sur le taux de réponse que vous obtiendrez à l'issue de la première phase avant relance qui, pour la troisième année, est prise en charge par le rectorat. Il est par ailleurs tout à fait possible d'enquêter les élèves par téléphone si vous disposez de leurs coordonnées et si cette solution vous paraît préférable aux envois postaux. Enfin, vous voudrez bien me saisir au plus vite des difficultés que vous pourriez rencontrer.**

Désormais, il ne reste plus qu'une seule application IVA ; elle est accessible par le biais du site établissement du Rectorat pour les lycées publics, ou par le portail privé pour les établissements privés sous contrat. **Pour consulter les données de 2005 et 2004**, il faut passer par le choix « tableaux statistiques » puis « consultation ».

**L'identifiant** pour se connecter est votre numéro d'immatriculation au répertoire national des établissements (la lettre qui le termine devant être en majuscule) ; **le mot de passe** est celui que vous aviez utilisé l'année dernière (par défaut, il s'agissait également de votre numéro d'immatriculation sauf si vous l'aviez modifié).

En cas d'oubli du mot de passe ou pour toute demande d'assistance sur cette application, il convient de contacter la DATSI via le PAC (Point d'Accueil Centralisé) ou par courriel pour les établissements privés (voir annexe page 2).

Je vous remercie de votre collaboration.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*



# IVA 2006

## BORDEREAU D'ENVOI A l'attention des responsables et des gestionnaires de l'enquête

### 1. Calendrier de l'enquête IVA :

Il vous a été adressé dans la lettre 2005-306, transmise par courrier électronique le 29 novembre 2005.



### Quelques rappels :

- ❖ **Au plus tard le 23 janvier 2006 :** envoi des questionnaires aux jeunes par vos soins, accompagnés d'une lettre et d'une enveloppe timbrée, destinée au retour du questionnaire.
- ❖ **Du 2 février au 17 mars 2006 inclus :** saisie en continu des questionnaires.

La date du 17 mars 2006 est impérative car les élèves non saisis à cette date seront inutilement relancés.

- ❖ **A partir du 20 mars 2006**, la relance postale est prise en charge par le rectorat.

### 2. Vous trouverez ci-joint :

#### \* **Un jeu de 3 étiquettes autocollantes pré-imprimées pour chaque sortant :**

- Une étiquette avec nom et adresse du sortant pour l'envoi du questionnaire,
- Une étiquette avec l'adresse de votre établissement à apposer sur une enveloppe timbrée par vos soins pour le retour du questionnaire,
- Une étiquette à apposer sur chaque questionnaire (en haut à droite) et comportant les éléments de codification (classe, spécialité, n° d'ordre).

#### \* **Le guide de l'enquête IVA 2006**

#### \* **Une lettre rédigée par le Ministère** à joindre au questionnaire lors de l'envoi aux jeunes

#### \* **Les questionnaires**

3. Pour toute commande de questionnaires supplémentaires, s'adresser au rectorat :

**DAEC – Madame TOMAS**  
**Tél. 04 42 91 73 56**  
**Email : ce.daec@ac-aix-marseille.fr**

4. Pour tout problème lié à l'application IVA, vous pourrez contacter le service du CRIA :

⇒ Pour les établissements publics : par la plateforme d'assistance PAC (Point d'Accueil Centralisé)

⇒ Pour les établissements privés : par fax au **04 42 29 60 05**  
par email : **svp-catielev@ac-aix-marseille.fr**

5. L'application IVA est disponible aux adresses suivantes :

✎ Pour les ETABLISSEMENTS PUBLICS : **http://reseau.ac-aix-marseille.fr** sur le réseau interne  
« site établissement » puis « accéder aux applications internes ». Enquête IVA.

✎ Pour les ETABLISSEMENTS PRIVÉS : **http://prive.ac-aix-marseille.fr** sur le portail privé de la  
DEEP puis « accéder aux applications informatiques », puis « autres applications » choisir  
« IVA ».

## **ATTENTION**

Pour consulter les données de 2005 et 2004, il faut passer par le choix « tableaux statistiques » puis « consultation ».